



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question David Bonny

QA 3016.12

### Échéancier de la planification cantonale des travaux routiers, à Cottens

#### I. Question

La route cantonale Fribourg–Romont est un axe très fréquenté (env. 9500 véhicules/jour). Chaque réfection routière sur cet axe peut engendrer des problèmes de trafic.

A Cottens, d'importants travaux routiers sont planifiés, mais tardent à être réalisés. Les travaux projetés le long de la route cantonale de Fribourg sont l'aménagement du carrefour de Bimont (étude préalable depuis juillet 2011 au canton sans aucune nouvelle à ce jour) pour donner accès au nouveau complexe commercial et immobilier actuellement en chantier (ce complexe doit être inauguré durant l'été 2012) ainsi que l'abaissement du passage sous-voie au centre du village prévu depuis de nombreuses années (2005) par le canton, mais toujours repoussé. En complément à ces travaux importants, la commune de Cottens prévoit pour des questions d'usure évidente la réfection de la route communale du Centre (à l'enquête au canton actuellement).

Si aucun échéancier n'est fixé, les deux axes routiers du village de Cottens pourraient se retrouver bloqués par les travaux. Pour cette raison, une bonne coordination de ces travaux est impérative et doit être fixée entre le canton et la commune afin de garantir une fluidité au centre du village. Du point de vue du calendrier, la prochaine ouverture du complexe commercial et immobilier au centre du village doit faire avancer maintenant ces projets routiers et les travaux ne devraient plus tarder.

Je souhaiterais savoir ce qu'il en est des travaux projetés par le canton sur la route cantonale à Cottens, c'est-à-dire la réfection de la route de Fribourg avec principalement l'aménagement du carrefour de Bimont ainsi que l'abaissement de la route au passage sous-voie. Quelle est la planification précise prévue pour ces travaux ?

*5 mars 2012*

#### II. Réponse du Conseil d'Etat

A la question du député David Bonny concernant la réfection de la route de Fribourg à Cottens, avec principalement l'aménagement du carrefour de Bimont ainsi que l'abaissement de la route au passage sous-voie, le Conseil d'Etat répond ce qui suit.

En juillet 2003, le Service des ponts et chaussées (SPC) a écrit à la commune de Cottens pour l'informer du lancement des études pour l'abaissement de la route cantonale au droit du passage inférieur CFF, afin de rétablir un gabarit routier suffisant (hauteur du passage sous le pont).

En mai 2005, la commune, par l'intermédiaire de son mandataire, manifeste le souhait d'aménager un trottoir de largeur standard d'un côté de la route au moins. Pour ce faire, compte tenu de la largeur disponible sous le pont CFF, la route doit être réduite de 7 mètres (largeur standard pour un axe cantonal prioritaire) à 6 mètres. Le SPC répond à la commune qu'un rétrécissement local est toléré dans le cadre d'un concept de valorisation des espaces routiers en traversée de localités (Valtraloc) et que ce concept devrait être réalisé parallèlement à l'abaissement de la chaussée.

En septembre 2006, le SPC a écrit à la commune pour lui demander de fournir le concept Valtraloc qui doit être joint au dossier de mise à l'enquête. En mars 2007, le SPC est informé par la commune qu'elle a mandaté un bureau spécialisé pour établir le concept Valtraloc.

Le rapport du concept Valtraloc de la commune daté d'octobre 2009 a été préavisé par le SPC en novembre 2009.

Dès 2010, le projet a été adapté au concept Valtraloc de la commune et a fait l'objet d'études d'assainissement et de protection contre le bruit conformément à l'ordonnance éponyme (OPB). Ces études particulières pour la protection contre le bruit ont nécessité la mise en place de nouvelles procédures et en conséquence de nouveaux mandats qui ont considérablement allongé le traitement du dossier.

Le dossier a été mis à l'enquête publique le 30 mars 2012. L'appel d'offres public a été lancé le 4 mai 2012. Les travaux pourront débuter cet été encore si l'enquête et l'attribution du marché pour les travaux ne suscitent pas de recours.

Le projet d'aménagement du carrefour de Bimont servira d'accès à la desserte du nouveau complexe commercial et immobilier situé au lieu dit « Sous Belmont ». Au sens de la loi sur les routes (LR), il s'agit d'un projet édiltaire intégrant des mesures de modération de vitesse prévues par le concept Valtraloc de Cottens.

Conformément à la procédure d'approbation des plans prévue par la LR, ce dossier a fait l'objet d'un examen préalable auprès des instances concernées. Cette consultation a été retardée par l'application d'une nouvelle procédure imposée par l'ordonnance cantonale d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OEOPB) et des nombreux dossiers en cours traités actuellement.

Cette phase de consultation préalable étant maintenant terminée, le dossier a été transmis à la commune au début du mois d'avril 2012. Si l'enquête publique ne soulève aucune opposition, le dossier pourrait être approuvé dans le courant du mois de juin. Comme pour les travaux d'abaissement de la route cantonale, les travaux devraient donc pouvoir débuter cet été. Dès que ce programme sera définitivement arrêté, le SPC coordonnera la planification de ses travaux avec ceux de la commune pour gérer au mieux ces deux chantiers dans la traversée de Cottens.

En tous les cas, indépendamment de cette planification des travaux, un accès provisoire sera autorisé pour l'ouverture du complexe commercial et immobilier.

*8 mai 2012*